



# AVANTAGE DÉCAISSÉ PROGRESSIF<sup>ms</sup>

## GÉRÉ PAR LE PRÊTEUR

Le programme Avantage Décaissé Progressif répond aux besoins des emprunteurs qui envisagent de construire une nouvelle maison ou d'entreprendre des rénovations majeures dans leur propriété existante. Que votre propriété de rêve soit bâtie par le constructeur ou auto-construite, vous pouvez bénéficier du programme Avantage Décaissé Progressif d'AIG United Guaranty.

### Type de transactions

- Achat.
- Refinancement.
- Éligible au transfert.

**N.B.:** Prêts aux constructeurs inéligibles.

### Amortissement

- 25 ans de base.
- Période d'amortissement de 30 et 35 ans sont admissibles.
- Majoration de 20 points de base pour chaque fourchette de 5 ans d'amortissement supplémentaire, jusqu'à un maximum de 35 ans.

### Normes de pointage de crédit

- Minimum 650.

### Rapport prêt-valeur (RPV)

- Maximum 95% pour des propriétés de 1 à 2 logements.
- Maximum 90% pour des propriétés de 3 à 4 logements.

**N.B.:** Le ratio prêt-valeur (RPV) maximum est sous réserve de modification des conditions du marché local de l'habitation.

### Type de propriété

- 4 logements maximum, dont un logement propriétaire occupant.

### Normes pour les propriétés bâties par constructeur

- Le titre du terrain doit être au nom de l'emprunteur avant ou à la date de clôture de la transaction.
- La construction et l'habitation doivent être accréditées auprès d'association de garantie de maison neuve; approuvé par AIG United Guaranty.

### Normes pour les propriétés auto-construites

- Lorsque le propriétaire agit comme entrepreneur général de la construction/rénovation de sa propriété, le pourcentage de chaque contrat en sous-traitance ne doit pas dépasser 50% du coût total de la construction/rénovation.

### Conditions d'admissibilité de l'emprunteur

- La mise de fonds doit provenir de propres ressources ou de don d'un membre de la famille immédiate.

Pour de plus amples informations, contactez-nous dès aujourd'hui au 1.877.244.8422 (1.877.AIGUG CA).

### Conditions d'admissibilité de l'emprunteur (suite)

- Aucun tiers ou garants non-occupants.
- L'emprunteur doit démontrer la capacité de couvrir les frais de clôture de 1.5% du prix d'achat.
- 650-679 : ABD 35%; ATD 42%.
- 680+ : ABD 35%; ATD 44%.

### Conditions d'admissibilités du prêteur

- Le prêteur commande une évaluation de la liste des évaluateurs agréés d'AIG United Guaranty.
- Le prêteur commande des inspections et autorise des décaissés progressifs selon les politiques établies par le prêteur.

### Documentation requise

- Le titre du terrain doit être au nom de l'emprunteur avant ou à la date de clôture de la transaction.
- Le prêteur doit obtenir les plans, les devis des coûts, les contrats ainsi que les permis de construction.
- Le prêteur révisé la disponibilité du financement de la construction par rapport à la cédule des décaissés et gère le manque à gagner.
- Durée maximum de la construction est de 12 mois à partir de la première avance.
- Le prêteur est responsable de la gestion des retenues.

### Primes établies

Rapport prêt-valeur	Prime simple	Prime additionnelle
Jusqu'à 65% inclusivement	0.50%	0.50%
65.01%-75%	0.65%	2.25%
75.01%-80%	1.00%	2.75%
80.01%-85%	1.75%	3.50%
85.01%-90%	2.00%	4.25%
90.01%-95%	2.75%	4.25%

**N.B.:** Les primes d'assurance prêt hypothécaire ne sont pas remboursables.

Compagnie d'assurance d'hypothèques AIG United Guaranty du Canada

1 rue Toronto, suite 400, Toronto, ON, M5C 2V6  
1.877.244.8422 | www.aigug.ca

**AIG** United Guaranty